



Une nouvelle gestion des cimetières



Les enjeux actuels pour la transition écologique font des cimetières, des espaces publics clés pour faire évoluer nos pratiques. Lieux d'histoire et de recueillement, ils sont pour les municipalités, des espaces difficiles à appréhender et à entretenir au vu de leurs moyens humains et financiers limités. Dans de nombreuses communes, les cimetières existants se révèlent également insuffisants pour répondre aux besoins actuels générés par l'accroissement démographique.

Repenser la manière d'aménager et entretenir les cimetières anciens et nouveaux semble donc être une nécessité. Cet objectif de valorisation représente un potentiel certain pour faire des cimetières, des espaces publics plantés et agréables.

Un peu d'histoire

Les cimetières que nous connaissons aujourd'hui n'ont pas toujours eu le même aspect. Leur implantation et leur forme ont été modifiées au fil des siècles en lien avec l'évolution des pratiques funéraires et la manière d'habiter le territoire.

Autrefois gérés par l'église, nos cimetières contemporains datent du début du 19^{ème} siècle. Le décret de 1804, en mettant fin aux fosses communes, lance le développement des sépultures individuelles jusque-là réservées aux nobles et au clergé.

Dans cette même période, nombreuses sont les communes qui déplacent leur cimetière en périphérie des bourgs pour des raisons de salubrité. Le cimetière perd alors sa position centrale dans les villes et les villages. Gestionnaires des cimetières depuis 1881, les communes exercent la compétence en matière funéraire, les maires disposant de pouvoirs de police.



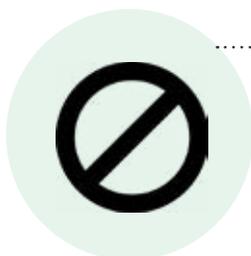
L'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires, une nécessité et une obligation



Un danger pour la santé publique

Après la Seconde Guerre Mondiale, l'entretien des cimetières a largement été réalisé à l'aide de produits phytosanitaires bien souvent surdosés.

Rapides et efficaces, ces substances ont des effets sur la santé qui étaient alors peu connus. Aujourd'hui, la reconnaissance de ces risques a remis en cause l'usage de ces pesticides.



Une obligation légale

La loi dite «LABBÉ» du 6 février 2014, encadre l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire national et, depuis le 1^{er} janvier 2017, elle interdit aux collectivités l'usage des pesticides chimiques de synthèse pour l'entretien des espaces verts et de la voirie.

Une dérogation restait possible pour l'entretien des stades et cimetières mais l'arrêté du 15 janvier 2021 a élargi l'interdiction à partir du 1^{er} juillet 2022 dans tous les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif. Depuis cette date, il n'est donc plus possible d'utiliser des pesticides dans les cimetières. Seuls les produits de bio-contrôle, ceux à faible risque et ceux autorisés en agriculture biologique restent autorisés sous conditions.



Un retour de la biodiversité

L'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les cimetières est un potentiel intéressant pour repenser l'aménagement des cimetières comme de véritables espaces publics vivants. La présence du végétal permet d'offrir gîtes et couverts pour la petite faune locale.

Quelles alternatives aux produits chimiques ?

Les cimetières de Tarn-et-Garonne, comme une grande majorité des cimetières français, sont caractérisés par une très forte minéralisation et une très faible part de végétation. Pour autant, cela n'a pas toujours été le cas. Au 19^{ème} siècle, la plupart des cimetières était recouvert de la même herbe que les prairies environnantes, et les arbres étaient beaucoup plus présents qu'à l'heure actuelle.



Cette image contemporaine et très minérale des cimetières conduit à une perception dans laquelle le moindre brin d'herbe doit disparaître. L'organisation de cet espace est très géométrique, les tombes sont en général organisées en rangs serrés, desservies par des allées très imperméabilisées et recouvertes d'une épaisse couche de graviers, compliquant l'entretien.

L'interdiction d'usage de produits phytosanitaires amène donc à se questionner : **Faut-il continuer à lutter contre le végétal ou l'intégrer dans de nouvelles pratiques ?**

LÉGENDE

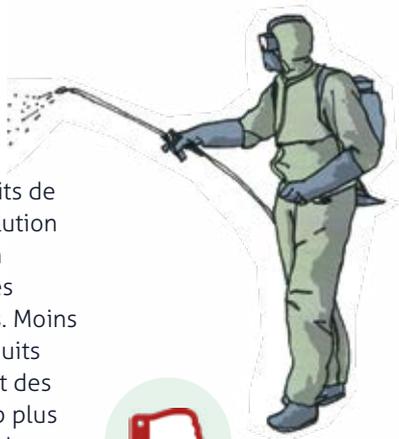
1. Cimetière de Beaumont-de-Lomagne, constat d'une minéralisation progressive depuis les années 1960 -
Source : IGN

1. Continuer à désherber, une lutte coûteuse et chronophage

Il existe diverses alternatives à l'usage de produits phytosanitaires, mais toutes ne se valent pas ! La tentation de ne rien changer aux habitudes pousserait les communes à continuer à lutter contre les «adventices» avec des moyens humains et financiers 3 à 4 fois supérieurs. Ces méthodes, bien qu'utiles sur de petites surfaces, ne représentent pas une solution viable sur le long terme (travail fastidieux, entretien beaucoup plus régulier, coût important dans de nouveaux matériels, consommation d'énergie, etc.).

Des produits de bio-contrôle autorisés

L'utilisation de produits de bio-contrôle est la solution qui remet le moins en question les méthodes d'entretien anciennes. Moins toxiques que les produits interdits, le traitement des espaces est beaucoup plus important (1 fois tous les deux mois environ) et son coût est 4 fois supérieur.



Un désherbage manuel

Pour un entretien des zones de petite surface, la binette ou tout autre système manuel sont coûteux en temps, mais très écologique. Cette technique permet de supprimer la plante et son système racinaire, limitant ainsi le nombre de passages. Un balai métallique peut également permettre d'arracher les herbes non désirées. Cette méthode est envisageable sur les petits cimetières, mais doit rester très localisée sur les grandes superficies (espaces inter-tombe, massifs).



Une gestion mécanique

Pour un entretien des zones de grande surface comme les allées, la tondeuse est préconisée. Si les allées restent gravillonnées, des brosses rotatives métalliques ou plastiques (adaptées à une débroussailleuse, tractées ou fixées sur un microtracteur) permettent d'arracher les plantules sans projection de gravier. Il faut cependant ramasser les plantes arrachées derrière chaque passage. La débroussailleuse peut être utilisée pour entretenir les espaces difficilement accessibles comme les inter-tombes.



Un désherbage thermique

Les techniques de désherbage thermique permettent de brûler la partie visible de la plante encore peu développée. Ces techniques nécessitent des passages réguliers et sont déconseillées pour les surfaces goudronnées. Il existe des techniques à flammes indirectes, à flammes directes, à vapeur ou à eau chaude, et à mousse. Ces techniques ont de nombreux inconvénients : risque d'incendie en saison sèche, utilisation de gaz ou forte consommation d'eau.

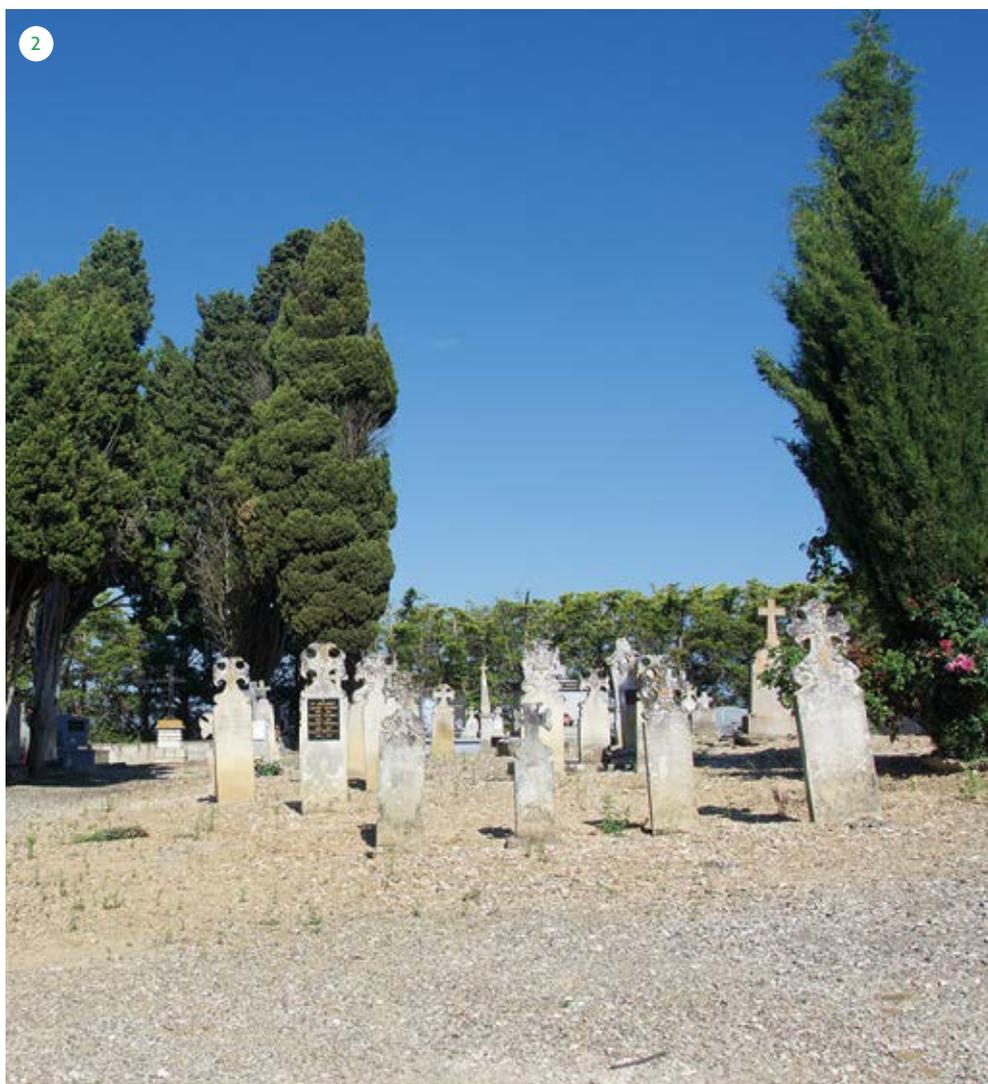


2. Réinventer les modes de gestion en végétalisant

Les inconvénients d'une gestion minérale



- Travail de désherbage important, chronophage et coûteux,
- Augmentation de la température extérieure due à la quasi absence d'ombre,
- Un lieu aseptisé à l'esthétique peu flatteuse,
- Augmentation du phénomène d'érosion et de ruissellement par l'imperméabilisation des sols.



LÉGENDE

2. Un sol lessivé et un espace non-structuré, Cimetière de Gensac (82)

Les avantages d'une gestion végétalisée

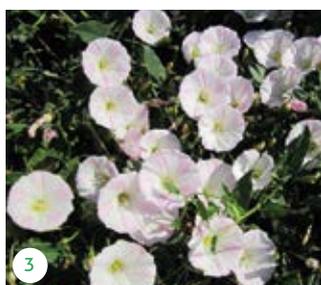


- Création d'un espace agréable et ombragé pour les familles,
- Participation à la trame verte et bleue en proposant des habitats et zones refuges pour la petite faune et la flore locale,
- Valorisation du travail des techniciens en redéfinissant leur mission de lutte par une mission de jardinage plus créative.

Si l'utilisation des produits phytosanitaires est le reflet d'une époque révolue, la gestion actuelle de nos cimetières devra mettre l'accent sur la préservation de la nature. Il semble ainsi nécessaire de redéfinir les schémas de conception et d'aménagement des cimetières en amont (extension et nouveau cimetière) et mettre en place une gestion écologique et différenciée en aval.

L'objectif de la gestion écologique dans un cimetière consiste à transformer cet espace en un espace vert à part entière. Il faut donc revoir sa conception et faire en sorte que le végétal ne soit plus une contrainte mais, au contraire, un atout pour ce lieu public. L'apparition d'adventices dans les cimetières est souvent perçue comme un abandon du lieu par le gestionnaire. Mais les perceptions changent, l'introduction et l'acceptation du végétal de manière contrôlée et diversifiée permet de changer ce regard.

Plantations d'arbustes rustiques aux abords du cimetière, Villebrumier (82)



LE SAVIEZ-VOUS ?

Une adventice est une plante considérée comme «mauvaise herbe» poussant spontanément sur des zones où sa venue est non désirée (culture, espace jardiné, etc.) Parmi les plus répandues, on peut citer :

3. Le liseron
4. La vergerette du Canada
5. et 6. Le laiteron
7. Arabette des dames
8. Plantain majeur

Des aménagements à adapter aux différentes morphologies et implantations des cimetières

Il n'existe pas un seul type d'aménagement à appliquer à tous les cimetières, mais plusieurs possibilités adaptées aux différentes typologies. En Tarn-et-Garonne, les cimetières se différencient par une taille variable et une implantation adaptée au relief du site. Ainsi, pour s'adapter à la topographie, les cimetières s'inscrivent soit naturellement dans la pente lorsque c'est encore possible, soit en belvédère, soit en terrasses aménagées afin de bénéficier d'emprises relativement plates. Ces différentes implantations nécessitent quelques adaptations en termes de gestion.

Implantation plane



Implantation la plus courante visible en centre-bourg, la morphologie «plane» suit le relief naturel du site. Si elle implique, sur terrain plat, une plus grande facilité d'accès et d'entretien, on remarque, cependant, quelques difficultés de gestion lorsque celui-ci suit une pente douce (entassement des graviers en bas de pente, ruissellement des eaux pluviales, accès PMR difficile).

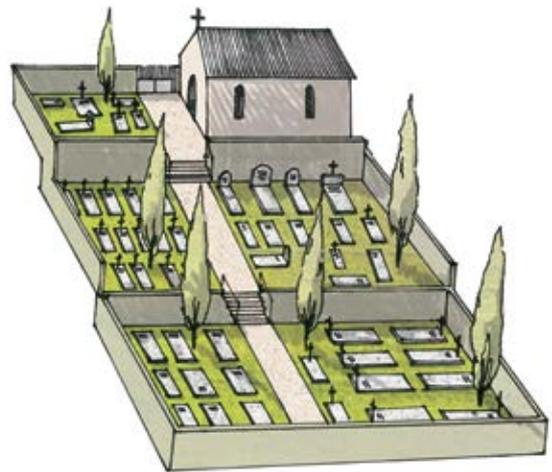


Une bonne accessibilité du site et une inscription discrète dans les paysages.



Des problèmes de ruissellement et d'érosion sur les secteurs pentus.

Implantation en terrasses



Lorsque le cimetière est situé sur un terrain à forte pente, il est courant que celui-ci ait été pensé en terrasses, de sorte à proposer des terrains plats pour implanter les concessions. Marquées par des murets de soutènement ou des talus, ces terrasses sont connectées entre elles par de petits escaliers compromettant l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).



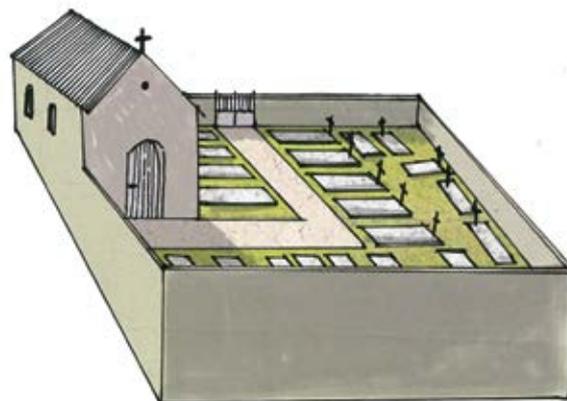
Une inscription discrète dans la pente permettant d'offrir des espaces de recueillement intimistes.



Une accessibilité très contrainte.

Implantation en belvédère

Lorsque le cimetière est situé à flanc de coteau ou sur un point haut, il est possible que celui-ci ait subi d'importants travaux de terrassement pour s'inscrire dans la pente. Les hauts murs de soutènement, bâtis la plupart du temps en matériaux locaux (brique, terre, pierre), sont visibles de loin et offrent au cimetière une vue panoramique sur les environs.



Caractère patrimonial fort.



Visibilité accrue depuis l'extérieur.



La présence d'importants talus non végétalisés couplée à des phénomènes orageux importants, accélèrent le phénomène d'érosion du sol pouvant créer des glissements de terrain, un encombrement du mur de soutènement, un déchaussement des pierres tombales et la disparition de sépultures.

Composition d'un cimetière

Situés en cœur de bourg ou isolé dans la campagne, nouveau ou ancien, petit ou étendu, les cimetières revêtent différentes caractéristiques selon leur localisation, mais répondent toujours aux mêmes règles de composition. Loin d'être homogènes, les différentes composantes du cimetière nécessitent des aménagements et des méthodes d'entretien adaptés selon leurs caractéristique et leurs usages.



LÉGENDE

9. Érosion importante menaçant les sépultures, Coutures (82)

Les limites

Lieu de repos et de recueillement, les cimetières sont des espaces peu ouverts sur l'extérieur. Première image que l'on a des cimetières, les hauts murs clos et les portails formant l'enceinte du site, marquent un signal fort dans les paysages et participent à son caractère patrimonial. Bâties en matériaux locaux, pour les plus anciens (pierre, terre, brique), on observe l'utilisation de parpaing et autres palissades en béton sur les parties plus récentes, donnant une image dégradée au site.



10



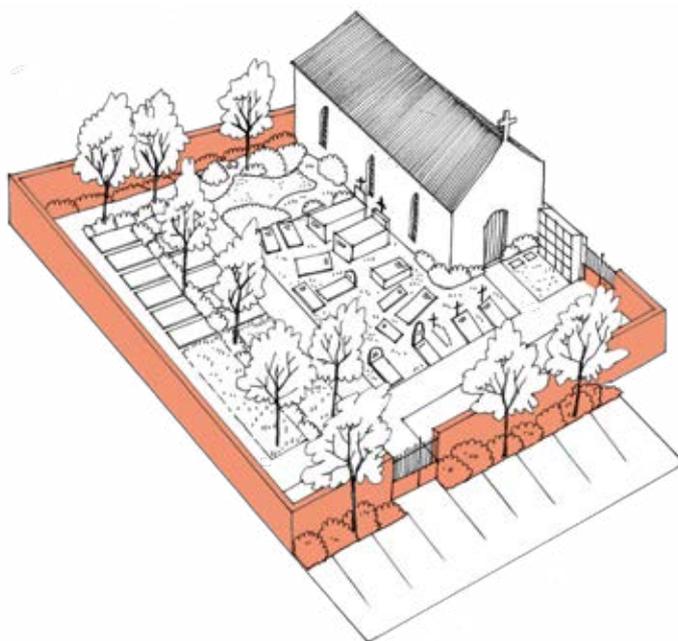
11



12



13



Solution de valorisation

La plantation de haies mixtes, de fins massifs et/ou de plantes grimpantes à feuillage persistants (photographies 8 à 11), sont des alternatives intéressantes pour mieux intégrer les murs à faible valeur ajoutée. Cette végétalisation permet également d'apporter un caractère bucolique et moins frontal aux hauts murs anciens.

Semis de prairie fleurie le long de la palissade encerclant le cimetière, Verdun-sur-Garonne



14

LÉGENDE

10. Abekies

11. Passiflore

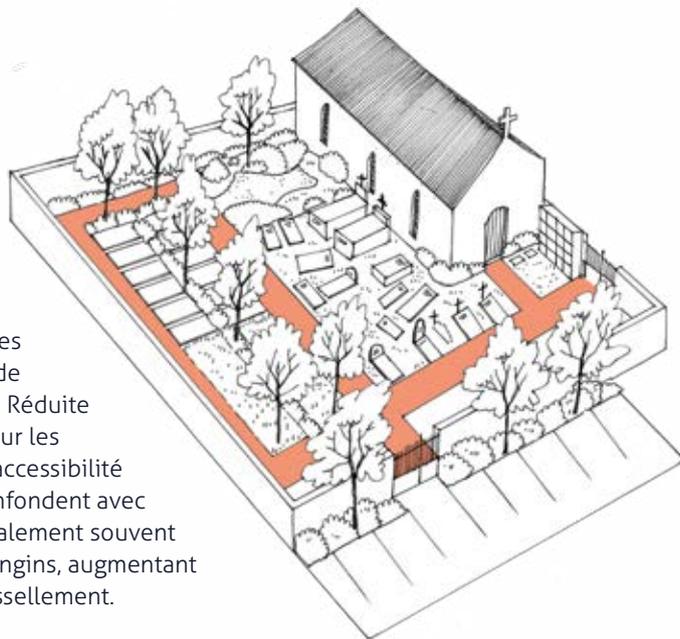
12. Vigne vierge

13. Jasmin étoilé

14. Cimetière de Verdun-sur-Garonne - Crédit Mairie

L'accessibilité (les allées et accès PMR)

Les cimetières, en tant qu'installations Ouvertes au Public, au titre de la loi «handicap» du 11 février 2005, sont soumis depuis le 1^{er} janvier 2015 à des règles de mise aux normes pour l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Si certaines dérogations sont possibles (problématique technique, site classé, etc.), il est nécessaire de penser les aménagements pour que les Personnes à Mobilité Réduite puissent se déplacer et s'orienter le plus aisément possible sur les sites de recueillement. Nombreux sont les cimetières dont l'accessibilité est très contrainte : allées étroites et gravillonnées qui se confondent avec les sépultures, marches ou pentes importantes. Elles sont également souvent recouvertes d'enrobé ou de béton pour faciliter l'accès des engins, augmentant encore un peu plus le phénomène d'îlot de chaleur et de ruissellement.



Solution de valorisation



Sur site contraint, il est nécessaire de localiser au moins un espace accessible à tous depuis l'entrée du site, comme le jardin du souvenir ou l'accès à la chapelle matérialisé par des allées aux normes PMR et autres rampes. Si le béton désactivé offre une bonne praticabilité, les allées peuvent également être végétalisées (dalles béton enherbées, allées enherbées tondues court).

Béton désactivé



Dalle béton enherbée



Enherbement simple



Exemples de matériaux pour les allées

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le sol des cimetières est souvent très tassé et drainé par l'accumulation de graviers sur plusieurs décennies. L'enherbement des allées principales est ainsi possible sans craindre la création d'ornièrre au passage de véhicules.

LÉGENDE

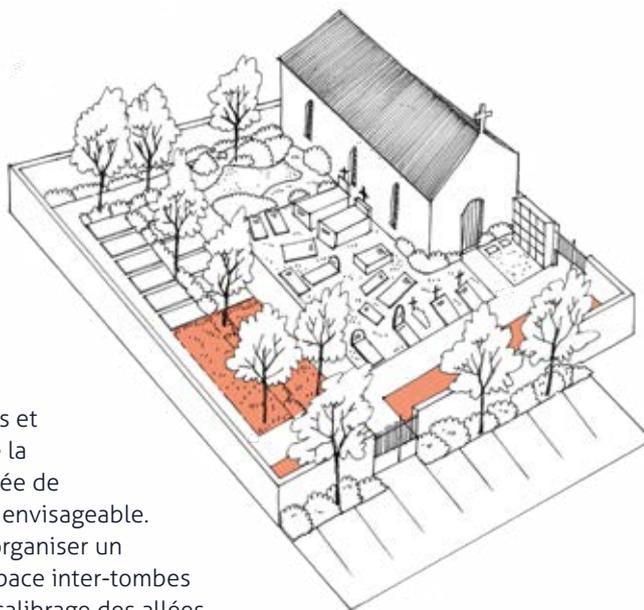
15. Ancienne allée d'enrobé enherbée en son centre afin de conserver deux bandes roulantes, Cimetière de Cléon (14)

Les extensions

Lorsque que le terrain le permet, sont ajoutées au cimetière une ou plusieurs extensions pour accueillir de nouvelles sépultures. Leur utilisation étant progressive, ces extensions forment de larges espaces ouverts et nus de tout aménagement.

Solution de valorisation

Pour faciliter la gestion de ces larges espaces sans usages et accueillir davantage de biodiversité, l'enherbement reste la meilleure solution. Le semis d'une prairie fleurie composée de végétaux locaux avec un fauchage annuel est également envisageable. De manière générale, une extension est l'opportunité d'organiser un nouvel espace en optimisant la gestion (réflexion de l'espace inter-tombes en fonction de la facilité d'entretien, pré-végétalisation, calibrage des allées, etc.).



LE SAVIEZ-VOUS ?

La marque «végétal local» créée par l'Office Français de la Biodiversité a pour objectif l'utilisation durable d'espèces végétales indigènes et donc adaptées aux conditions de sol et de climat du site.



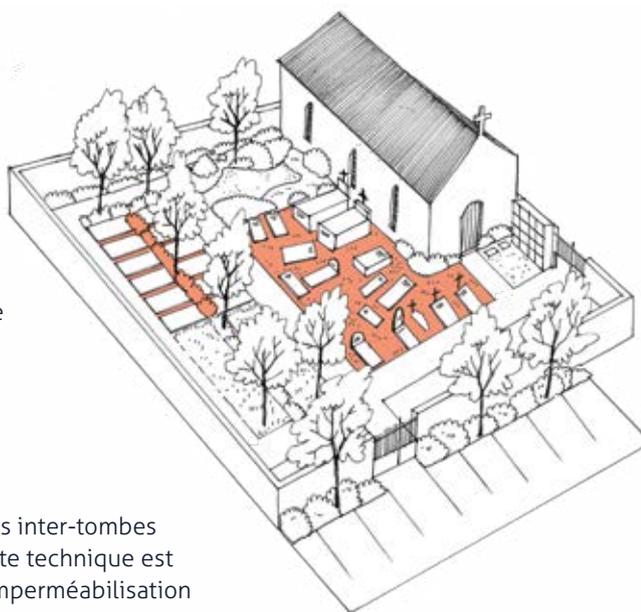
LÉGENDE

16. Extension gérée en prairie naturelle, Verdun-sur-Garonne (82)

17. Jardin de mémoire arboré, Bono (56)

Les espaces inter-tombes

Les espaces inter-tombes, par leur étroitesse et leur difficulté d'accès, sont les composantes des cimetières les plus compliquées à entretenir. Si les nouvelles tombes sont positionnées de manière régulière le long des allées pour une plus grande facilité d'accès, les cimetières anciens ont une organisation plus anarchique qui génère de nombreux petits espaces étroits aux formes variées. L'entretien mécanique est ici fastidieux.



Solution de valorisation

On observe une tendance récente à bétonner les espaces inter-tombes pour ne plus avoir à gérer le végétal sur ces zones. Si cette technique est efficace sur le court terme, elle participe également à l'imperméabilisation des sols et à l'image très minérale des cimetières.

La plantation des espaces inter-tombes est essentielle pour apporter de la fraîcheur au lieu et limiter le travail des techniciens. Pour ce faire, il existe différentes méthodes pour végétaliser ces espaces :

- L'engazonnement simple composé d'un mélange de graminées et autres plantes très résistantes à la sécheresse et au piétinement (photo 19).
- Plantation de plantes tapissantes et/ou allélopathiques (photo 18).
- Plantation de tapis de sedums (photo 20).



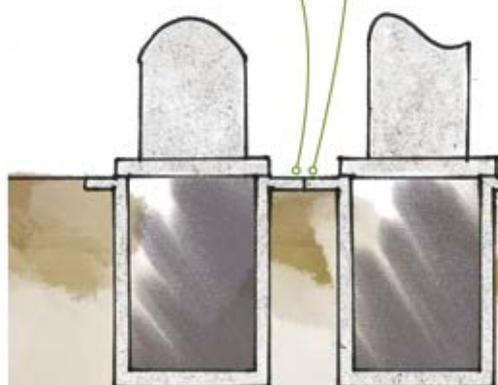
LÉGENDE

18. Tapis de plantes rampantes, Villebrumier (82)



Espace inter-tombes bétonné

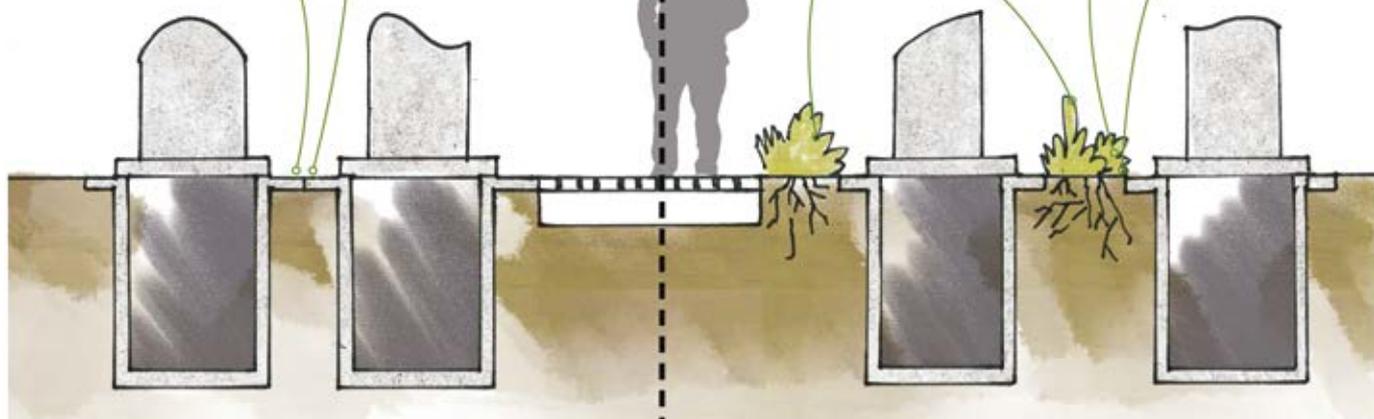
Imperméabilisation du sol



Espace inter-tombe suffisant pour un entretien aisé.

Plantation de plantes vivaces

Sol perméable



LÉGENDE

19. Enherbement des espaces inter-tombes, Puylagarde (82)

20. Tapis de sédums, Gueux (51)

21. Enherbement des espaces inter-tombes, Campsas (82)



FRANCO CASAS BENDIGES

Les étapes du projet

1. Suivi des concessions

À une époque où l'entretien des cimetières s'intensifie, il est nécessaire d'optimiser les cimetières existants afin de limiter les besoins d'extension et de création de nouveaux sites funéraires. Chaque commune doit être en mesure de connaître le propriétaire des concessions et leur emplacement dans le cimetière afin de faciliter les démarches de délivrance ou de reprise de concessions. Pour cela, elle doit tenir un registre des concessions renseignant sur leurs propriétaires, leur localisation dans le cimetière et le régime juridique de chacune des concessions.

En cas supposé d'abandon de concession, le maire doit entamer une procédure de déclaration d'abandon. (Référence juridique : Article L.2122-22-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délivrance de concessions).

La reprise de concessions pour état d'abandon, est une procédure longue et fastidieuse, mais elle évite de recourir à des extensions trop importantes.

2. Formation des techniciens

Avant de s'engager dans un projet de végétalisation, la commune doit s'assurer qu'elle dispose de moyens humains suffisants pour réaliser (si création en régie) et entretenir les cimetières nouvellement plantés.

Pour se faire, il est recommandé de sensibiliser et former les techniciens à ces nouvelles pratiques de gestion. Il existe actuellement une formation de 2 jours au CNFPT sur ce sujet.



3. Réalisation d'un plan de gestion

Pour que l'aménagement végétal puisse se faire et perdurer dans le temps, il doit s'accompagner d'un plan de gestion permettant de définir le type d'intervention à appliquer dans les diverses zones du cimetière. Véritable mémoire du site, il est un outil d'aménagement et de suivi incontournable. Pour se faire, il est important de débiter par un état des lieux :

- Faire un inventaire des espaces gérés (nombre de cimetières, surfaces, caractéristiques),
- Lister les pratiques actuelles pour chacun des espaces,
- Recenser les moyens humains et matériels à disposition,
- Faire un bilan des coûts à venir avant la réalisation d'aménagement.

Après l'état des lieux, les différentes actions à mettre en place sont spatialisées sur un plan guide et listées dans un tableau annuel les techniques à employer, leur coût, les outils et fournitures nécessaires ainsi que le nombre et la fréquence d'intervention par technicien.

LÉGENDE

22. Procédure de reprise de concession engagée par la commune de Verdun-sur-Garonne (82)

4. Information et sensibilisation de la population

Les cimetières ont la particularité de voir intervenir plusieurs types de gestionnaires

- **La collectivité** : pour l'entretien des allées, des inter-tombes, des espaces cinéraires.
- **Les familles** : entretien de la concession
- **Les opérateurs privés** : procèdent aux inhumations et opérations mortuaires.

Si la commune est tentée d'aménager l'ensemble du cimetière, notamment de planter les tombes qui semblent abandonnées, il est cependant interdit d'intervenir sur les espaces concédés, qui doivent être entretenus par les familles. Une première étape d'information auprès de la population est de rappeler les droits et obligations de chacun sur ces différents espaces.

Des changements à initier avec la population

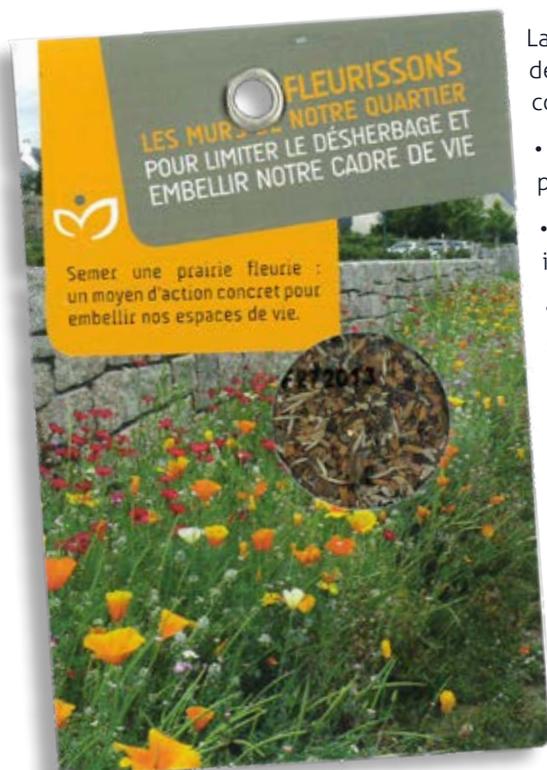
Le cimetière est un lieu sensible où il est souvent difficile de changer des habitudes bien ancrées, et où la notion de «propreté» est particulièrement marquée. L'arrêt des produits phytosanitaires implique une présence plus importante de la flore spontanée. Si ce changement est provisoire, il est cependant nécessaire d'informer et d'impliquer l'ensemble des acteurs du cimetière (élus, techniciens, habitants et professionnels) dans chaque étape du projet de végétalisation, pour que le projet puisse être compris et accepté.

Bien que les usagers soient de plus en plus demandeurs d'une meilleure connexion des espaces publics avec la nature environnante, il semble nécessaire d'informer sur les avantages de ces changements (santé des agents, coût, amélioration du cadre de vie, apport de fraîcheur, etc.).



LÉGENDE

Il existe un «seuil d'acceptabilité» de végétal non maîtrisé. Au-delà de 15 cm de haut, les usagers commencent à se plaindre de l'entretien des espaces enherbés.



La communication doit utiliser l'ensemble des outils et des supports à disposition de la commune :

- Journée d'information et de présentation des pratiques,
- Article dans le magazine communal et le site internet de la mairie,
- Des panneaux installés à l'entrée du cimetière expliquant les techniques de gestion adoptées, ainsi que les objectifs visés. Un affichage de la réglementation à l'entrée du cimetière rappellera également ce qui est autorisé ou non dans l'entretien des concessions.



Sachet de graines distribué aux habitants pour fleurir les rues et les jardins et sensibiliser à la présence du végétal, Ville de Campsas (82)





24

5. Anticiper les créations de caveaux et extension du cimetière

Lorsque les cimetières arrivent à saturation, il est important de prévoir de nouveau site funéraire en extension de ceux existants. Pour cela, et si la mairie ne dispose pas de terrain à proximité, il peut être mis en place un emplacement réservé dans le PLU en cours. Prévoir ces extensions permet d'anticiper les connexions avec l'existant (continuité des allées, etc.).

6. Test de végétalisation sur une petite surface

En fonction des moyens de la commune, de la taille et du nombre de cimetières à gérer, il est plus ou moins facile d'effectuer l'ensemble des travaux nécessaires à la végétalisation. Si un petit cimetière peut être aménagé dans sa globalité, certains sites plus étalés, seront plus facilement gérables en procédant par étape. Pour ce faire, la commune peut identifier une ou plusieurs parcelles test ou focaliser ses actions sur l'ensemble des grandes allées. Ces premiers tests permettront d'ajuster les aménagements et de se rendre compte des besoins réels de gestion, avant de les appliquer sur l'ensemble du site.

LÉGENDE

23. Panneau d'information disposé à l'entrée du cimetière, Verdun-sur-Garonne (82)

24. Gestion des extensions du cimetière en prairie naturelle, Verdun-sur-Garonne, (82)

Méthodes de plantation

Pour végétaliser les cimetières, il existe plusieurs techniques que les communes peuvent mobiliser. Chacune avec ses avantages et ses inconvénients.

L'enherbement

L'enherbement des allées et autres espaces permettant le passage du matériel d'entretien (tondeuse et débroussailluse) est une solution facile à mettre en place et donnant un résultat rapide en une année. La tonte une fois toutes les 3 semaines environ est la principale action d'entretien.

Il existe différentes méthodes pour enherber un cimetière :

L'enherbement naturel

Méthode la moins coûteuse, elle est aussi la plus longue à donner un résultat probant. Elle consiste à laisser pousser progressivement et tondre la flore spontanée, jusqu'à ce qu'elle forme une pelouse. Cette méthode a ses limites, puisqu'avant que des graminées s'y développent, de nombreuses autres plantes indésirables vont pousser à leurs côtés.



L'enherbement manuel en tapis

Pour un résultat immédiat, la pose de tapis enherbé est idéale mais est très coûteuse et nécessite un arrosage et un suivi régulier les premiers mois après sa pose.



L'enherbement manuel par semis

Adapté aux petites surfaces, il nécessite peu de matériel et se fait rapidement. Mais sa levée non homogène et sa tendance à l'érosion obligent à prévoir des regarnissages.



L'enherbement mécanique

Offre une facilité de travail et une régularité des semis, mais nécessite cependant un travail préalable du sol et génère un certain coût lié au matériel.



L'enherbement hydraulique

Ne nécessite qu'un seul passage, aucune préparation du sol et permet un semis pérenne et homogène. Le seul inconvénient de cette technique est le coût du matériel.



LE SAVIEZ-VOUS ?

On appelle rémanence, la durée pendant laquelle un herbicide, ou tout autre produit de traitement épandu ou incorporé au sol, continue à exercer son action. Bien souvent surdosés durant plusieurs décennies, les produits phytosanitaires peuvent encore être actifs plusieurs années après leur épandage, c'est pourquoi, il est important d'attendre un an ou deux avant de semer un nouveau gazon.

Travail du sol

Avant le semis, il reste conseillé d'enlever le plus gros des graviers sur les espaces que l'on souhaite planter. Selon la méthode de semis choisie, un travail du sol sera plus ou moins nécessaire (simple grattage, passage de motoculteur, apport d'un substrat supplémentaire).

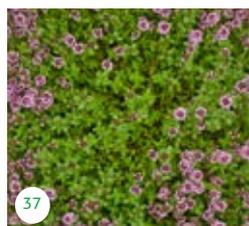
Le choix du mélange de graminées et vivaces rustiques est important pour garantir une résistance au piétinement et la sécheresse, ainsi qu'une croissance lente pour limiter le travail de tonte.

La plantation de plantes vivaces

Les végétaux couvre-sol

Les pourtours des tombes, les entre-tombes, les pieds de murs ou les talus sont des espaces peu accessibles donc difficiles à entretenir. Afin de limiter les interventions des techniciens sur ces secteurs, la mise en place de plantes couvre-sol est une solution intéressante. Leur faible développement en hauteur et leur capacité à ramper sur de grandes surfaces limite notamment le développement de plantes indésirables et ne nécessite pas de tonte.

Graminées et petites vivaces résistantes : 15 à 25 g de graines / m²



LÉGENDE

- 25. Lotier corniculé
- 26. Ray grass anglais
- 27. Prunella vulgaris (brunelle commune)
- 28. Koeleria macrantha
- 29. Fétuque rouge
- 30. Fétuque ovine
- 31. Acaena microphylla
- 32. Frankenia laevis
- 33. Polygonum affine «Dimitry»
- 34. Centaurea simplicaulis
- 35. Achillée crithmifolia
- 36. Matricaria Tchihatchewii
- 37. Thymus serpyllum
- 38. Dymondia margaretae
- 39. Erigeron karvinskianus
- 40. Lippia nodiflora
- 41. Malephora lutea

Les plantes vivaces

D'autres plantes vivaces adaptées aux sols pauvres et aux faibles besoins en eau peuvent être placées sur ces espaces difficiles à entretenir. La densité de plantation (environ 5-6 vivaces/m²) permet de concurrencer la flore spontanée tout en apportant un cadre fleuri au cimetière. Pour choisir les végétaux adaptés, il est préférable de s'inspirer des milieux naturels très contraints, comme les dunes ou la garrigue, où les plantes ont su s'adapter à des conditions extrêmes (sol peu profond, drainant et caillouteux, vent important, exposition en plein soleil, etc.).



Les plantes allélopathiques

Une plante allélopathique a la particularité de produire des composés biochimiques qui inhibent la croissance d'autres organismes. Elles peuvent également empêcher la reproduction de certains insectes ou bloquer la germination des végétaux à proximité. Leur utilisation en couvre sol ou dans les massifs des cimetières permet de limiter le travail de désherbage.



LÉGENDE

42. Massif de plantes vivaces, cimetière de Verdun-sur-Garonne (82)

43. Lavande

44. Phlomis

45. Cistes

46. Thym

47. Stachys

48. Perovskia

49. Santoline

50. Romarin

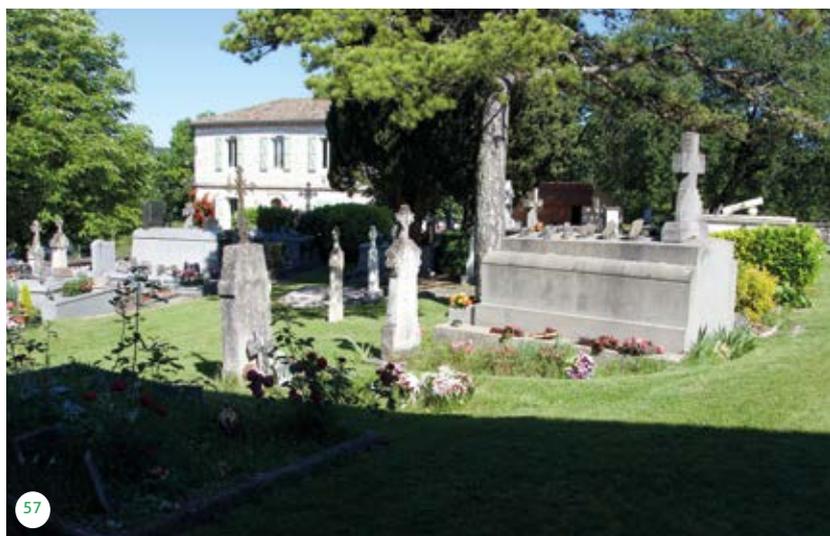
51. Origan

52. Achillée millefeuilles

Les arbres

Il y a un siècle, la présence des arbres dans les cimetières était systématique. Symboles de continuité de la vie après la mort depuis l'antiquité, par leur feuillage persistant et leur longévité, les conifères tels que l'if commun ou le cyprès d'Italie sont les vestiges de ce patrimoine. Bien que chargés d'histoire, ces arbres disparaissent peu à peu de nos cimetières pour faciliter la gestion des concessions et limiter l'entretien. Cependant, les arbres sont des atouts majeurs pour rafraîchir ces espaces et proposer des lieux de recueillement ombragés.

Pour choisir les arbres à planter dans un cimetière, il faut s'intéresser à leur système racinaire. Un arbre qui développe ses racines en surface n'est pas à privilégier puisqu'il risquerait d'abîmer les concessions. Au contraire, un arbre au système racinaire pivotant, qui s'inscrit en profondeur dans le sol, est idéal. C'est le cas notamment du poirier de Chine, chêne pédonculé, chêne vert, cyprès d'Italie.



Un arbre ne peut pas être planté n'importe où dans un cimetière. La zone de plantation doit être suffisamment grande (minimum 2 m² autour du tronc, et une fosse de 6 m³) et écartée des constructions pour garantir la longévité de l'arbre et limiter les risques. Idéalement, les arbres sont plantés dans le jardin des souvenirs, et dans tous les espaces libres (entrée du cimetière, carrefour des allées, etc.).

Le paillage

L'arrosage des plantations étant très limité, voire inexistant, dans les cimetières, il est important de trouver des méthodes alternatives pour garantir la reprise des végétaux. Pour ce faire, le paillage est une technique qui consiste à recouvrir les zones de sol à nu (sur une épaisseur de 5 à 20 cm) avec de la matière organique ou minérale dans un objectif de protection des terrains et des plantations. Le paillage organique, tel que les paillis, le bois ou les déchets verts, doit être privilégié. Il peut être utilisé au pied des massifs de vivaces, d'arbustes et d'arbres. Les avantages sont nombreux : économie d'eau, limitation du développement de la flore spontanée et amélioration de la qualité des sols et de leur biodiversité. Un paillage organique doit être ajouté tous les 2-3 ans pour garantir son effet.

LÉGENDE

53. Chêne pédonculé

54. Cyprès d'Italie

55. Poirier de Chine

56. Chêne vert

57. Un pin, un cyprès de Provence et un marronnier ombragent le cimetière de Labastide-de-Penne (82)

82
Tarn-et-Garonne

C | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



Une nouvelle gestion des cimetières



Hôtel du département
100 Bd Hubert Gouze
82000 Montauban

Tel. 05 63 03 80 88
caue82@tarnetgaronne.fr



www.les-caue-occitanie.fr